



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://investors.lleida.net/docs/en/20200804_HRelev.pdf

ES https://investors.lleida.net/docs/es/20200804_HRelev.pdf

ZH https://investors.lleida.net/docs/zh/20200804_HRelev.pdf

Madrid, le 4 août 2020

Information pertinente
LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Convocation Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 6/2018 du Marché Alternatif Boursier (MAB) espagnol concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais « Lleida.net » ou « l'entreprise »), met à votre disposition les informations suivantes :

Par résolution du Conseil d'administration de Lleidanetworks Serveis Telemàtics S.A. (la « société ») du vendredi 31 juillet 2020, se convoque l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui aura lieu au siège social sis à Madrid, 42, rdc, calle General Lacy, le lundi 14 septembre 2020 à 10 heures, en première convocation, soit le mardi 15 septembre 2020 si le quorum nécessaire n'est pas atteint, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords sur les questions comprises dans l'ordre du jour joint dans la communication suivante :

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

À Madrid, le mardi 4 août 2020



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://investors.lleida.net/docs/en/20200804_HRelev.pdf

ES https://investors.lleida.net/docs/es/20200804_HRelev.pdf

ZH https://investors.lleida.net/docs/zh/20200804_HRelev.pdf

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Convocation Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Par résolution du Conseil d'administration de Lleidanetworks Serveis Telemàtics S.A. (la « société ») du vendredi 31 juillet 2020, se convoque l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui aura lieu au siège social sis à Madrid, 42, rdc, calle General Lacy, le lundi 14 septembre 2020 à 10 heures, en première convocation, soit le mardi 15 septembre 2020 si le quorum nécessaire n'est pas atteint, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords concernant les questions comprises dans le suivant

Ordre du jour

Premier. - Demande d'admission de la totalité des actions de l'Entreprise en tant que « listing » du Marché OTC-QX International de New York (USA) et appropriation au Conseil administration.

Deuxième. - Demandes et questions.

Troisième. - Rédaction, lecture et approbation, le cas échéant, de l'Acte de l'Assemblée générale.

Complément d'information de la Convocation

Les actionnaires qui représentent, au moins, cinq pour cent du capital social pourront demander à ce que soit publié un complément d'information à la présente convocation de l'Assemblée générale des actionnaires, incluant un ou plusieurs points de l'ordre du jour. L'exercice de ce droit devra s'effectuer au moyen d'une notification faisant foi, qui devra être reçue au domicile social de la société, sis à Madrid, 42, rdc, calle General Lacy, dans un délai de cinq jours à compter de la publication de la présente convocation.

Droit de présence et de représentation

Pourront assister à l'Assemblée, de droit, les titulaires d'action figurant comme tel sur le Registre comptable d'inscriptions en compte, cinq jours avant l'Assemblée, ce dont ils pourront attester soit via la carte d'assistance dédiée, soit via un certificat expédié par l'une des entités autorisées juridiquement, soit via tout autre document, conforme au droit, qui atteste de son statut d'actionnaire. Les actionnaires qui ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne, en respectant les conditions et formalité requises par les Statuts sociaux et la loi espagnole de Sociétés par action.



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://investors.lleida.net/docs/en/20200804_HRelev.pdf

ES https://investors.lleida.net/docs/es/20200804_HRelev.pdf

ZH https://investors.lleida.net/docs/zh/20200804_HRelev.pdf

Le Conseil d'administration, en raison de la grave crise sanitaire causée par le COVID-19 et de la possibilité qu'aux dates fixées pour l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, il puisse y avoir (a) une sorte de limitation de l'accès à la ville où le siège social de la Société est situé; (b) un certain type de limitation de l'accès au siège social de la Société; et / ou (c) un type de restriction à la liberté de réunion qui pourrait empêcher la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en personne, l'assemblée générale se tiendrait aux mêmes dates et heures fournies par voie électronique exclusivement, c'est-à-dire sans la présence physique d'actionnaires, de représentants, d'administrateurs ou d'invités.

En dehors des cas indiqués, l'assemblée générale extraordinaire se tiendrait par présence physique des actionnaires et des représentants des actionnaires (présents ou dûment représentés), sans préjudice du fait que les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée par des moyens télématiques permettant leur connexion en temps réel avec le lieu où se tient l'Assemblée, le tout conformément à l'article 12 des statuts de la Société.

Présence et / ou vote des actionnaires par voie télématique au cas où cette modalité serait appliquée dans les cas indiqués :

L'assistance télématique sera possible à partir de tout appareil disposant d'un accès Internet depuis la plateforme activée à cet effet et qui sera communiquée aux actionnaires conformément aux dispositions ci-dessous et qui sera opérationnelle à partir de 9h30 le jour de la célébration de la réunion (c'est-à-dire le 14 septembre 2020 en première convocation et, le cas échéant, le 15 septembre 2020, en deuxième convocation). Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée par voie électronique doivent y accéder via la plateforme activée et qui leur aura été communiquée, au plus tard à 10h00 le jour de l'Assemblée, soit sur la première ou la deuxième convocation en s'identifiant et, dans le cas des représentants, en prouvant leur représentation avec la présentation et, le cas échéant, l'envoi de la documentation correspondante.

À ces fins, les actionnaires qui souhaitent assister à l'assemblée générale par voie électronique doivent en faire la demande par courrier électronique à l'adresse électronique suivante juntageneral@lleida.net jusqu'à 10h00 le 13 septembre 2020 (c'est à dire, au moins 24 heures avant la tenue de la réunion) conformément aux dispositions ci-dessous.

Seront inclus dans les documents de demande d'assistance à distance des actionnaires : le nom et le prénom de l'actionnaire (ou la raison sociale dans le cas des actionnaires personnes morales), une adresse email et une photocopie de la pièce d'identité nationale ou du passeport (dans le cas des actionnaires personnes morales, sera indiqué le code d'identification fiscale et seront joints le document national d'identification ou le passeport du représentant de la personne physique et le document approprié prouvant leurs pouvoirs à une telle représentation), ainsi que la carte de présence.

Une fois la communication reçue et le droit d'assistance de l'actionnaire prouvé, il sera informé de la correction de ladite vérification, ainsi que du système qui sera utilisé pour tenir l'assemblée par voie électronique. Les actionnaires n'ayant pas été

accrédités conformément à ce qui précède et dans le délai précité, ne pourront pas assister à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par voie électronique.



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://investors.lleida.net/docs/en/20200804_HRelev.pdf

ES https://investors.lleida.net/docs/es/20200804_HRelev.pdf

ZH https://investors.lleida.net/docs/zh/20200804_HRelev.pdf

Les demandes d'informations ou d'éclaircissements des actionnaires présents par voie télématique seront répondus verbalement lors de l'assemblée générale des actionnaires ou par écrit, par le président ou le secrétaire du conseil d'administration, indistinctement, dans les sept (7) jours suivant sa célébration. Les actionnaires dûment accrédités qui assistent par voie électronique peuvent voter en temps réel à l'Assemblée elle-même. Ainsi, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peuvent le faire (i) en y assistant par voie télématique, et (ii) en déléguant leur représentation, dans les conditions précitées.

Droit d'information

Tout actionnaire a le droit d'examiner et d'avoir accès, au siège social ou par envoi, immédiat et gratuit, aux documents suivants soumis à l'approbation ou diffusés pour information de l'Assemblée générale :

- La présente convocation.
- Le texte intégral des propositions d'accords correspondants aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Jusqu'au septième jour précédant l'assemblée générale, les actionnaires pourront solliciter le conseil d'administration à propos des sujets abordés par l'ordre du jour, des informations ou clarifications qu'ils estiment devoir être précisées, ou formuler par écrit les questions qu'ils estiment pertinentes. Nous rappelons aux actionnaires que la première convocation de l'Assemblée générale aura lieu à la date, l'horaire et le lieu précisés ci-dessous.

À Madrid, le 4 août 2021.- Le Président du Conseil d'administration. Francisco José Sapena Soler